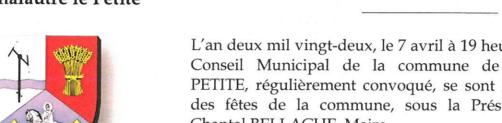
DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE ARRONDISSEMENT DE PROVINS

MAIRIE Chalautre le Petite



Délibération N° 05- 2022-

Membres

En exercice: 12 Présents: 11 Votants: 11 **Pour** : 11 Contre: 0 Abstention: 0

> Date de la convocation 27/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqué, se sont réunis, dans la salle des fêtes de la commune, sous la Présidence de Madame Chantal BELLACHE, Maire.

Séance du 7 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : Mme Chantal BELLACHE, M. Jean-Marie FONTAINE, M. Denis GRANDET, M. Jérôme MILLET, les Conseillers M. David DUBOIS, Mme Marina GALLAY, M. Siegfried HUCK, Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES.

Absents et excusés: Mme ROLLET Marie-Christine

Mme Marie-Christine ROLLET, a donné pouvoir à Madame Fanny DA MOTA.

Monsieur Jean-Marie FONTAINE a été élu secrétaire de séance

OBJET: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2021 BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT

SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2022 077-217700731-20220407-DE 005 2022-DE

Le Conseil Municipal,

L'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales précises que l'arrêté des comptes du budget annexe – Assainissement de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du compte administratif présenté par le Maire avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Entendu l'exposé de madame le maire du compte administratif de l'exercice 2021.

Considérant que Chantal BELLACHE, le maire s'est retirée pour laisser à Monsieur Jean-Marie FONTAINE, adjoint au maire délégué aux finances, pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- D'APPROUVER le compte administratif 2021 lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		146 328.69		49 663.54		195 992.23
Opérations exercice	43 616.52	93 676.56	120 730.26	85 159.49	164 346.78	178 836.05
Total	43 616.52	240 005.25	120 730.26	134 823.03	164 346.78	374 828.28
Résultat de clôture		196 388.73		14 092.77		210 481.50
Restes à réaliser						
Total cumulé		196 388.73		14 092.77		210 481.50
Résultat définitif		196 388.73		14 092.77		210 481.50

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins
- Le Comptable Publique du SGC PROVINS

Fait et délibéré à CHALAUTRE LA PETITE, les jours, mois et an en susdits, et ont signé au Registre les membres présents pour registre conforme,

Chalautre la Petite le 7 avril 2022

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2022
077-217700731-20220407-DE_005_2022-DE

Le maire

Chantal BELLACHE